



Compte-Rendu rencontre habitante du 16 mars 2022 PLAS - COMBES - FONDEAUX

Elu-e-s présent-e-s : André Girard, Eric Angelier, José Mathias, Valérie du Retail, Isabelle Bizouard, Jean-Pierre Bertrand, Hanane Fathi, Serge Reboulet, Dominique Joubert.
Habitant-e-s présent-e-s : une soixantaine de tous âges, avec des préoccupations multiples.

Éclairage public / Extinction nocturne : présentation du projet, échanges autour des enjeux environnementaux, de santé publique, d'économie d'énergie, de sécurité publique, etc. Suggestion d'installation de détecteurs de mouvement et de catadioptrés. Un groupe de travail à mettre en place avec comme objectif : mettre en œuvre cette extinction nocturne (s'inscrire par mail auprès de : vduretail@mairie-die.fr).

Voisins Vigilants : Un habitant de Plas a créé un groupe quartier via l'application Voisins Vigilants. Il s'agit de tisser un réseau d'habitants qui peut signaler toute activité suspecte laissant penser à un cambriolage, etc. (pour en savoir plus, contacter l'initiateur : emilienpinche@gmail.com). Cet échange a conduit à évoquer le CLSPD.

CLSPD : Présentation du dispositif (Collectif associant les partenaires de la prévention et de la tranquillité publique). Question : « les incivilités sont-elles de la délinquance ? »

Parcours santé : présentation de l'initiative municipale (rénovation du parcours et ajout d'agrès). Suggestions pour la seconde tranche : travailler sur les 5 sens (plus d'informations : jmathias@mairie-die.fr).

Jeux pour les tous petits : des jeux pour les tous petits : il manque des jeux pour les tout-petits sur le quartier de Plas (avec protection des bacs à sable contre les chiens et chats). Pourrait-on, comme par le passé, utiliser ceux du VVF ? A noter un groupe de travail au CME (Conseil Municipal des Enfants), mais pour les plus grands. Un banc est demandé à la montée. Un groupe de travail à mettre en place pour étudier la possibilité d'installation et la mettre en œuvre (s'inscrire par mail auprès de : hfathi@mairie-die.fr).

Stationnement:

* **Souhait d'utiliser le parking VVF hors-saison** : demande transmise à Eric Belvaux, adjoint en charge du Tourisme ebelvaux@mairie-die.fr . Sa réponse : Demande prise en compte. Elle sera incluse dans le cahier des charges du futur exploitant à compter de l'issue du bail en cours (31 octobre 2022). Ceci, sous réserve de l'avis des Services Techniques concernant la possibilité de créer un accès indépendant sans avoir obligatoirement à passer par l'entrée du Centre de Vacances. Dans tous les cas, cet accès ne sera possible qu'en dehors des périodes d'occupation du Centre.

* **Sécurité routière** : les patients de l'ostéopathe se garent souvent au début du chemin des Combes : écrire à la professionnelle pour qu'elle rappelle à ses patients la nécessité de stationner sur son parking (Réalisé).

* **La boîte aux lettres postale est mal placée**, dans le virage : les conducteurs stationnent dans

le virage pour pouvoir poster leurs courriers. Demander à la Poste si elle peut déplacer cette boîte.

* Au-dessus des remparts ou au gros chêne au départ des randonnées, comment éviter que des terrains privés auparavant ouverts au stationnement ne se ferment ? Engager un dialogue avec les propriétaires ? La ville les contactera au cas par cas.

VVF : information sur statut et devenir de la résidence

Circulation :

* Circulation à double sens impossible sur le chemin des Fondeaux, manœuvres très délicates en cas de croisement. Il faudrait trouver une solution pour alterner les passages des véhicules. L'élue en charge de la Voirie recherche la meilleure solution à coût raisonnable. Après vérification, jpbertrand@mairie-die.fr confirme l'estimation de 30000 € pour l'achat, le raccordement et l'installation d'un feu tricolore. Suggestions et exemples pour une solution moins onéreuse à envoyer à : jpbertrand@mairie-die.fr.

* Circulation de plus en plus importante de Truchard aux Fondeaux, chemin des Combes, sur une voirie étroite. A transmettre à l'élue en charge des mobilités, Françoise Tesson, pour une prise en compte dans l'étude du schéma des mobilités. Information complémentaire : une commission extra-municipale aux mobilités a été mise en place, regroupant les associations, collectifs et personnes qualifiées sur ce sujet. Deux études sont prévues cette année.

* Pour alléger la circulation, serait-il possible d'organiser un covoiturage de proximité (Saint-Pierre / Plas / Combes par exemple) ? Valérie du Retail s'informe sur le Rézo Pouce mis en place dans le Vercors : vduretail@mairie-die.fr . Après prises d'informations, Valérie du Retail confirme que c'est Françoise Tesson adjointe aux mobilités qui est en charge du dossier. Selon le technicien du parc, il est important de déployer ce système à l'échelle de la Communauté de Communes pour une meilleure efficacité.

* Navette : la navette solidaire et sociale de l'ESCDD est à disposition pour des transports des personnes à mobilité réduite. Dépliant disponible à la réunion / Contact : 0757487668. Plus largement, suite aux études Mobilités, de nouvelles propositions de transports collectifs pourraient voir le jour (navette estivale par exemple).

Voirie : La ville a prévu au budget 2022 **415 845 €** pour les travaux de voirie. Il faudrait disposer de 680000 € pour remettre en état l'ensemble de la Voirie sur le mandat (47 km). Noter le faible cofinancement sur ce poste budgétaire (17700 € du Conseil Départemental + intervention sur les mobilités douces).

* Des trous importants, chemin des Fondeaux, à la porte Saint-Marcel, etc. Signaler ces dégradations auprès de l'élue en charge de la voirie, Jean-Pierre Bertrand : jpbertrand@mairie-die.fr.

* Quid du chemin non-goudronné entre Habiterre et le VVF. Est-ce une voirie communale ? Et si oui, pourquoi ne pas poser un revêtement adéquat ? Réponse à venir : jpbertrand@mairie-die.fr

* Remise à neuf voirie : pourquoi le choix du chemin de Truchard plutôt que celui des Combes : après recherche sur la SIG (Système d'Informations Géographiques), une quarantaine de riverains sont desservis sur chacune de ces voiries, mais pour un kilométrage bien différent. Le chemin de Truchard était par ailleurs très dégradé avant sa remise à neuf. Le chemin des Combes n'est pas encore à ce jour, propriété intégrale de la Ville (Jean-Pierre Bertrand remercie la personne présente à la réunion qui a depuis régularisé sa situation).

* Chemin de Plas à Piscigne : suite aux propositions et arguments des participants à la réunion, un devis va être effectué pour un revêtement adéquat. N'étant pas prévu au budget 2022, ce chantier ne pourra être réalisé qu'en cas d'annulation d'un autre projet.

Divers :

* Encombrants : organiser un ramassage régulier ? Voir avec la CCD. Rappel : Aire Trésor peut récupérer vos encombrants s'ils sont réutilisables, en bon état. Sinon, la structure peut vous

débarrasser de vos encombrants mais avec participation financière : aire-tresordie@archer.fr.

* Bancs : demande est faite d'installer des bancs sur l'espace public (remparts, hameau de Plas, etc). Demande transmise à l'adjointe en charge des mobilités et de l'espace public, (ftesseron@mairie-die.fr) pour la création d'un éventuel groupe de travail sur la commune.

* Concession cimetièrre : la durée passe de 50 à 30 ans (alignement sur la durée retenue pour le Columbarium) pour éviter les problèmes d'identification importants actuellement, des concessions laissées à l'abandon. En effet, il est souvent difficile de retrouver les descendants de ces concessions. Il est également nécessaire d'attendre deux ans une fois la tombe marquée sur site, pour pouvoir la réattribuer.

* Haies débordantes sur l'espace public : jpbertrand@mairie-die.fr va se rendre sur place pour une évaluation de la situation. Un courrier sera envoyé aux propriétaires si nécessaire, un suivi sera réalisé.

* Déploiement de la fibre : réalisé par l'intercommunalité, ce déploiement est quasiment terminé sur la partie est. Il reste quelques points non connectés, au nombre d'une trentaine. La commune et la communauté des communes mettront en place si nécessaire des servitudes pour une déploiement total. Le déploiement côté ouest a commencé. Pour connaître son éligibilité et les délais de raccordement : <https://www.ardechedromenumerique.fr/>

* Évacuations des eaux usées : la problématique est connue des services techniques. Deux difficultés se cumulent : une pente faible et un coude en angle droit. Une intervention récente a eu lieu dernièrement au niveau du ce coude. Si ce n'est pas suffisant, la ville procédera à une modification plus importante.

* Ligne 28 : rétro-pédalage du Conseil Régional qui relance un appel d'offre sur la ligne complète sans correspondance à Crest. ftesseron@mairie-die.fr situe le retour à une ligne sans correspondance en mai 2022.

* Hôpital : pas d'informations nouvelles actuellement. Regrets énoncés d'une absence de consultation quant aux lieux d'implantation. Rappel : la ville n'est pas le porteur du projet, c'est l'ARS et l'hôpital qui sont les maîtres d'œuvre. A ce jour, aucune demande de permis de construire ou autre déclaration d'intention reçue. L'offre de services est également très importante à étudier puisqu'il conditionnera les possibilités de soins sur le Diois.